

«Departement»  
«Anrede» «Vorname» «Name»  
«Titel»  
«Strasse»  
«PLZ» «Ort»

Fribourg, le 11 novembre 2020

## Une situation grave

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères fédérales,  
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Tout ne semble que désespoir ou incompréhension, et notre avenir s'écrit désormais à l'encre noire et funèbre. Ce sentiment est aujourd'hui partagé par l'ensemble des milieux de la gastronomie et de l'hôtellerie en Suisse romande et **nous vivrons une véritable tragédie si, rapidement, rien ne se fait !**

Les sections latines de GastroSuisse vous font ici un vibrant appel à des actions drastiques afin de sauver ce qui peut l'être encore. Nous avons besoin de votre aide, maintenant et sans attendre, par la mise en œuvre de mesures complémentaires urgentes en faveur de notre secteur.

En effet, les prérogatives liées au fédéralisme, assurant en la matière une égalité de traitement pour tous les cantons, atteignent ici, selon nous, leurs propres limites. Notre secteur, en Suisse romande, est actuellement fortement préterité et poussé vers des extrémités irrémédiables.

Alors que nos caisses sont vides, que les crédits Covid sont épuisés, et que nous n'avons plus aucune réserve financière après avoir suivi et subi toutes les mesures coercitives depuis le mois de mars, nos charges fixes, elles, subsistent bel et bien sans que nous puissions les assumer.

Les dernières mesures cantonales nous obligent à fermer nos établissements durant novembre, un des mois les plus importants de l'année (le % du chiffre d'affaires annuel peut atteindre 20% pour ce seul mois !) alors que nos collègues d'outre-Sarine peuvent accueillir aisément notre clientèle durant cette même période. L'iniquité est flagrante mais surtout dramatique.

Les fermetures obligées auxquelles nous ne pouvons pas nous soustraire impactent notre survie, nous coupent de tout revenu possible, tout en nous laissant nous acquitter des charges fixes représentant en moyenne 36%<sup>1</sup> de la totalité des charges d'exploitation.

**Nous demandons dès lors que la Confédération et les cantons assument financièrement et pleinement leurs choix, par la mise en application immédiate de mesures complémentaires urgentes mentionnées ci-après. Notre secteur est, à ce jour, le plus touché par cette rupture économique. Nous devons être soutenus et indemnisés urgemment, sans quoi un nombre important de cafés, restaurants, bars et autres établissements de Suisse romande vont disparaître emportant avec eux familles et personnels.**

**Vous êtes notre dernier recours. Nous avons besoin de vous, maintenant !**

**Voilà en substance nos demandes concrètes :**

**1. L'octroi d'un montant couvrant nos loyers et une partie de nos frais fixes**

**2. Pour les RHT (réduction de l'horaire de travail)**

Les RHT sont une aide aux entreprises destinée à leur permettre de conserver la majorité de l'effectif de leur personnel et d'éviter ainsi de nombreux licenciements. Malgré cela, des coûts importants subsistent pour les entreprises, constitués des charges salariales, sociales et administratives.

**Dans ce contexte extraordinaire lié au Covid-19, nous demandons :**

- le retour des mesures extraordinaires RHT avec élargissement du cercle des ayants droit ;
- la prolongation de la procédure simplifiée au-delà du 31.12.2020 ;
- la suppression du délai de préavis ;
- la suppression du jour de carence ;
- l'indemnisation du solde des charges sociales sur les indemnités RHT, soit 9,3% environ sur le 100% du salaire brut ;
- l'indemnisation des vacances et fériés, durant les périodes RHT, pour les collaborateurs avec salaire mensuel ainsi que l'indemnisation des charges sociales liées à ces vacances et jours fériés (15% au total du salaire brut) ;
- Comme de nombreuses entreprises se verront obligées, malgré les mesures prises, de résilier certains contrats de travail, le droit de percevoir des RHT durant le délai de résiliation des contrats de travail.

---

<sup>1</sup> Ces 36% se composent de 11% de charges de personnel restantes aux patrons malgré les RHT, 10% de loyer et 15% pour les autres frais fixes que sont les assurances, leasing, énergie, etc.

### 3. Cas de rigueur

Nous demandons la révision de l'ordonnance concernant les cas de rigueur Covid-19 par la création d'un régime d'exception pour le secteur de la gastronomie et de l'hôtellerie.

En effet, la section 2, article 5 de cette ordonnance stipule :

*Le chiffre d'affaires 2020 est calculé sur la base de la valeur des biens vendus et des services fournis, à laquelle s'ajoutent les indemnités reçues en 2020 en cas de réduction de l'horaire de travail et de perte de gain liée au COVID-19.*

Ce calcul d'éligibilité proposé pénalise fortement notre branche marquée par un important coût des charges de personnel alors qu'elle a, au cours de ces derniers mois de récession, tout mis en œuvre pour maintenir ses emplois.

### 4. Procédure de poursuites et de faillites

Réintroduction de la suspension des procédures de poursuites et faillites.

En vous remerciant par avance d'écouter notre appel urgent et des actions que vous allez mettre en œuvre pour y répondre, nous vous faisons parvenir ici, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères fédérales, Messieurs les Conseillers fédéraux, nos respectueuses salutations.

GastroFribourg  
Muriel Hauser



GastroJura  
Maurice Paupe



GastroNeuchâtel  
Caroline Juillerat



GastroValais  
André Roduit



GastroVaud  
Gilles Meystre



SCRHG  
Laurent Terlinchamp



GastroTicino  
Massimo Suter



### Copie

Tous les membres du Conseil fédéral  
Casimir Platzer, Président de GastroSuisse

### Pour les Présidents latins

GastroVaud  
Avenue Général-Guisan 42  
1009 Pully  
gilles.meystre@gastrovaud.ch